

PUBLICATION DE LA SÉLECTION OFFICIELLE 2008 DES CRUS BOURGEOIS DU MÉDOC

L'Alliance des Crus Bourgeois vient de révéler la Sélection Officielle des Crus Bourgeois du Médoc pour le millésime 2008. 243 crus ont été reconnus et forment la Sélection Officielle 2008.

2008 est le premier millésime à être jugé par la démarche "Reconnaissance Cru Bourgeois", mise en place cette année par l'Alliance des Crus Bourgeois du Médoc et Bureau Véritas.

Cette démarche totalement novatrice dans la filière viticole a réussi à obtenir fin 2009 le soutien des pouvoirs publics qui ont homologué la procédure (décret du 20 octobre 2009 & arrêté du 16 novembre 2009).

Grands Principes & Innovations

La Reconnaissance «Cru Bourgeois» reconnaît la qualité réelle d'un vin sur un volume donné et la garantit au consommateur final.

La Reconnaissance «Cru Bourgeois» est basée sur un Cahier des Charges complété par un Plan de Vérification. Le respect du Cahier des Charges et du Plan de Vérification par chaque exploitation est vérifié par un organisme indépendant.

La Reconnaissance «Cru Bourgeois» est ouverte à tout cru du Médoc habilité à produire dans l'une des 8 AOC médocaines : Médoc, Haut-Médoc, Listrac-Médoc, Moulis en Médoc, Margaux, Saint-Julien, Pauillac et Saint-Estèphe.

La Reconnaissance «Cru Bourgeois» intervient 2 années après la récolte (le millésime 2008 est reconnu en 2010, le millésime 2009 le sera en 2011, ...). Chaque année, en septembre, sera dévoilée la nouvelle Sélection Officielle du nouveau millésime en France et à l'international.

L'Alliance des Crus Bourgeois du Médoc
12, rue d'Enghien
33000 Bordeaux
Tél. : 33(0)5.56.79.04.11 – Fax : 33(0)5.56.79.32.73
www.crus-bourgeois.com
alliance@crus-bourgeois.com

La démarche de Reconnaissance «Cru Bourgeois» consiste en une vérification de moyens, réalisée au travers d'un audit de chaque exploitation candidate et d'une vérification annuelle des résultats concrétisée par une dégustation à l'aveugle.

Indépendance & Intransigeance. Les secrets de la qualité "Cru Bourgeois"

Chaque étape de l'accession à la mention traditionnelle «Cru Bourgeois» est contrôlée par un organisme Indépendant, Bureau Véritas.

Chaque année, l'Alliance fixe le niveau de qualité minimale requis pour être reconnu «Cru Bourgeois».

L'examen organoleptique consiste en une dégustation à l'aveugle d'échantillons effectué par un jury d'experts, dégustateurs professionnels reconnus par la filière et qualifiés chaque année par Bureau Véritas. L'organisation de la dégustation, la levée de l'anonymat et le résultat de la vérification organoleptique sont sous la responsabilité de l'organisme indépendant. La dégustation est individuelle et sans concertation.

L'accession à la Reconnaissance «Cru Bourgeois» est basée sur la moyenne arithmétique des notes de chaque dégustateur professionnel. La note attribuée est comparée à celle du référent (ou panel) du groupe d'AOC du millésime concerné. Si le vin obtient une note supérieure ou égale à celle du référent, il sera reconnu «Cru Bourgeois».

Les chiffres-clés de la Sélection Officielle 2008

243 châteaux reconnus pour le millésime 2008 : 96 Crus Bourgeois en Médoc, 81 Crus Bourgeois en Haut-Médoc, 12 Crus Bourgeois en Listrac, 12 Crus Bourgeois en Moulis, 13 Crus Bourgeois en Margaux, 2 Crus Bourgeois en Saint-Julien, 5 Crus Bourgeois en Pauillac, 22 Crus Bourgeois en Saint-Estèphe.

Une couverture de 3 500 hectares environ & Une production de plus de 25 millions de bouteilles pour le millésime 2008.

Frédérique Dutheillet de Lamothe – Directrice

Frédéric de Luze – Président

L'Alliance des Crus Bourgeois du Médoc
12, rue d'Enghien
33000 Bordeaux
Tél. : 33(0)5.56.79.04.11 – Fax : 33(0)5.56.79.32.73
www.crus-bourgeois.com
alliance@crus-bourgeois.com